

E FOOT 38

PV N° 343



du mercredi 24 Mai 2017



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	5
COMMISSION DES ARBITRES	6
COMMISSION DELEGATIONS	9
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	12
COMMISSION FEMININES	13
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	14
COMMISSION FUTSAL	15
COMMISSION DES REGLEMENTS	16
COMMISSION SPORTIVE	20
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	21
COMMISSION TECHNIQUE	22
COMMISSION DES TERRAINS	25

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fffr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES
BANQUE ET ASSURANCE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ÉNERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 23 MAI 2017

FERMETURE DES BUREAUX DU DISTRICT

Nous vous informons qu'en raison du pont de l'Ascension, les bureaux du District seront fermés les jeudi 25 et vendredi 26 mai 2017.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.



CAISSE DE PEREQUATION - FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de l'Excellence à la 3° Division. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la 4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION – DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES

JEUNES

Du 13 Mai 2017

Amende 124 €

CREYS MORESTEL U15FA8

FORFAIT JOURNEE

Du 20 Mai 2017

Amende 32 €

ECHIROLLES SURIEUX U17

SURE U17

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES

JEUNES

Du 20 Mai 2017

Amende 124 €

PAYS ALLEVARD U13

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES

Du 22 Mai 2017

Amende 228 €

SEYSSINET FUT

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

Du 21 Mai 2017

Amende 140 €

VEZERONCE HUERT FEM

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE

FEMININES U18

Du 20 Mai 2017

Amende 93 €

GRESIVAUDAN CPU18F

FORFAIT APRES TIRAGE COUPE U15 A8

Du 20 Mai 2017

Amende 32 €

ECHIROLLES SURIEUX CPU15A8F

FORFAIT GENERAL U15

Du 17 Mai 2017

Amende 68 €

BOURG D'OISANS U15

NON SAISIE DE RESULTAS INTERNET

Du 20-21 Mai 2017

Amende 11 €

VOUREY CPFEM

TIGNIEU U13

VAREZE U13

GRESIVAUDAN CPU15A8

ASCOL U13

ARTAS CPFEMA8

VEZERONCE HUERT CPFEMA8

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 13-14 Mai 2017

ASCOL FEMA8

RACHAIS FEMU18

MANIVAL U13

SEYSSINET U13

RACHAIS U13

O. NORD DAUPHINE U13

BELLEDONNE GRESIV. U13



CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE: BRIOUA M. – LAURAFoot – PLATEL Y. – REMLI A. – HUGOT D. – PAPE MOR NDAO – DJOUDER
- LEVYN D. – MORE C. – GIROUD M. – KURTALANI A. – BOULORD JM.

APPEL: MANIVAL – VERSOUD – BESSAOUD A.

REGLEMENTS: AS VERSAU – CHIRENS – NORD DAUPHINE – VERSAU – CHIRENS – VALMONTAISE –
MARTINEROIS.

COMMISSION D'APPEL

TÉL : 04 76 26 87 72

mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 23/05/2017

Président : M. VACHETTA.

Présents; A.SECCO (secrétaire) V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN, G. BISERTA, R. NODAM, Y. DUTCOWSKI, J. LOUIS.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 23/05/2017

RELEVÉ DE DECISION

DOSSIER N° 51: Appel du club de CROLLES-BERNIN de la décision de la commission des règlements prise le 02/05/2017 parue le 04/05/2017 PV N° 340.

MATCH: CROLLES-BERNIN 2 / VALLEE DU GUIERS – U15 – PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE A du 29/04/2017.

La commission :

Confirme la décision de la commission des règlements.



COMMISSION DES ARBITRES

RÉUNION DU MARDI 23 MAI 2017

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO.

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Veillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.

REUNION ARBITRES AUXILLIAIRES SAISON 2017/2018

Secteur – VOIRON / ST MARCELLIN / GRENOBLE / FONTAINE, PONTCHARRA et la MURE

MERCREDI 07 JUIN 2016 à 19h30

Lieu : District de l'Isère de Football, 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 SASSENAGE

Pour les inscriptions : Fiche d'inscription sur le site du DISTRICT ou bien par mail à l'adresse suivante : dimitri.kristo@orange.fr

kristo@orange.fr

Pour tout renseignement contactez Monsieur Dimitri KRISTO au 06.37.97.88.14

DOSSIER ARBITRES 2017/2018 :

Les fiches de renseignements arbitre pour la saison 2017/2018 sont à remplir en ligne sur le site du District (rubrique Arbitrage, Documents, Dossier Arbitre 2017/2018).

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions)

Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti) Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des arbitres qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier. De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.

Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

FORMATION CONTINUE :

Comme évoqué en début de saison lors de l'AG des arbitres, une formation théorique continue va être mise en place cette saison, à destination de tous les arbitres.

Ces formations seront obligatoires, comme cela apparaît dans le RI de la CDA 2016/2017, avec des bonus/malus.

Objectifs :

- Assimilation des nombreuses nouvelles Lois du Jeu
 - Progression des arbitres sur les connaissances théoriques,
 - Moins d'erreurs sur les terrains et les questionnaires annuels
 - Crédibilité et confiance renforcées
- Ces formations se dérouleront de la manière suivante :
- Formations à distance basées chacune sur un questionnaire en ligne de 10 questions QCM (même fonctionnement que le questionnaire annuel en ligne)
 - Délai d'une semaine maxi pour envoyer la réponse en ligne (aucun format papier accepté, afin de faciliter la gestion des corrections par les formateurs)
 - Une formation tous les 1 mois et ½ environ. Dates des formations continues pour cette saison 3 juin 2017 (dates de publication du questionnaire)**
 - Après la date limite, les notes et la correction commentée seront envoyées aux arbitres

F.M.I

Aucun Arbitre n'a le pouvoir de décisions concernant la non utilisation de la FMI. Seul, Mr MALLET Marc Port : 06.52. 97 .94. 37 est habilité à prendre une telle décision, sanction sera prise si cela n'est pas respecté.

Suite à la non validation de feuille de match informatisée, **un rappel important**, nous demandons à tous les Arbitres de mettre un : **Mots de passe de la rencontre qui doit être court, en minuscules (pas de majuscules), pas de chiffres, ni signes (= !?....)** Il peut être conservé pour tous les matches que vous arbitrez, pas besoin de le changer à chaque match.



À L'ATTENTION DES ARBITRES DU DISTRICT :

La commission demande impérativement à tous nos arbitres de vérifier que l'éducateur porté sur la FMI est bien celui qui est présent pendant la rencontre sur le banc de touche.

Merci à vous.

Pdt CDA / A.SERVE

REPLISSAGE FEUILLES DE MATCH (PAPIER) – « OFFICIEL » OU « BÉNÉVOLE » :

Il est rappelé aux arbitres qu'ils doivent impérativement cocher les cases « OFFICIEL » ou « BENEVOLE » sur la feuille de match, à gauche de leur nom.

Si l'arbitre est désigné officiellement par la CDA, il doit cocher la case « OFFICIEL ». S'il n'est pas désigné officiellement par la CDA, il est alors considéré comme « BENEVOLE » sur la feuille de match.

Cela est important dans le traitement des feuilles de match, afin que le secrétariat sache si l'arbitre doit ou non être indemnisé par le District.

Il est de plus rappelé que seuls les arbitres désignés officiellement par la CDA peuvent prétendre à être indemnisés. En cas d'oubli, les arbitres seront considérés automatiquement comme bénévoles.

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses.

COMMISSION FOOT ENTREPRISES : Planning finales foot entreprise à Champ sur Drac.

COURRIERS CLUBS :

PAYS D'ALLEVARD : Demande arbitre, dans la mesure de nos possibilités, transmis au responsable concerné.
AS DOMARINOISE : Demande Délégué, voir si arbitre, transmis au responsable concerné.
ST ANDRE LE GAZ : Demande arbitre, dans la mesure de nos possibilités, transmis au responsable concerné.
AMS POLIENAS: Planning matchs U13, Pris note.
ESPOIR FUTSAL 38: Lu et noté.
US CORBELIN : Faute technique, match féminine.
AS TOUVET - TERRASSE : absence arbitre, pris note, transmis pour suite à donner.

COURRIERS ARBITRES:

Mr MILIANI Hafed : courrier pour absence à son match, Pris note.
Mr KORBAA Farid : observation jeune arbitre, remerciements.
Mr LALO Boubaker: le président de la CDA prend contact avec vous.
Mr TEPPOZ Anthony : candidature ligue 2017-2018, pris note.
Mr MILED Fayçal : rapport faute technique, match féminine.
Mr FIARD Éric : rapport faute technique, match féminine.
Mr ANARAKDIM Kamel : observation, parrainage, remerciements.

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 23 MAI 2017

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25
PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC
EXCUSE : DENECHERE Gilles

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.



L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 343 **MERCREDI 24 MAI 2017**

COMMUNICATION POUR LES DÉLÉGUÉS :

Les délégués qui sont en Excellence et Promotion d'Excellence doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux ».

Courriers :

RAPPORTS REÇUS: MORE Claude, BECHET Patrice, DUTCKOWSKI Yohan, HUGOT Daniel, DENECHERE Gilles, BALDINO Cataldo, AHMD HEZAM Zine, COTTIER Raphael, BLANCHEFLEUR Bernard, GUEDOUAR Ridha, Boulord Jean Marc, CICERON Fabien

Rapports en attente de réception :

INDISPONIBILITÉS :

BUOSI Bernard	Du	09/05/2017	Au	24/06/2017
DENECHERE Gilles	Du	25/05/2017	Au	28/05/2017
AHMED HEZAM Zine	Du	25/05/2017	Au	29/05/2017
HUGOT Daniel	Du	27/05/2017	Au	28/05/2017
REMLI Amar	Du	22/05/2017	Au	29/05/2017
MONTMAYEUR Marc	Du	04/06/2017	Au	05/06/2017
BALDINO Cataldo	Du	27/05/2017	Au	27/05/2017
BALDINO Cataldo	Du	03/06/2017	Au	05/06/2017

RECTIFICATIF DESIGNATIONS :

Samedi 20 mai				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
COUPE ISERE U19	BOURGOIN 2	MANIVAL	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE SENIOR	OLYMPIQUE VILLEFONTAINE	SAINT MAURICE L'EXIL	REMLI Amar	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 21 mai				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
DIVISION_3_B	SEYSSINS 2	MARTINEROIS 3	CICERON Fabien	Frais aux 2 Clubs
CHALLENGE AUGUSTIN DOMINGUEZ	EYBENS 2	DEUX ROCHERS	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs

CHALLENGE AUGUSTIN DOMINGUEZ	UO PORTUGAL	VERSOUD	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs
CHALLENGE LUCIEN GROS BALTHAZAR	OLYMPIQUE LES AVENIERES	REVENTIN	REMLI Amar	Frais aux 2 Clubs

DESIGNATIONS :

Jeudi 25 mai				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U19_PROMOTION EXCELLENCE	MISTRAL	ISLE D ABEAU	HUGOT Daniel	Frais aux 2 Clubs

Samedi 27 mai				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U17_DIVISION_1_A	FC2A	MISTRAL	GUEDOUAR Ridha	Frais au Club de FC2A Match sur terrain suspendu à 16H à Autrans
U17_DIVISION_1_D	TIGNIEU	MOS-3 RIVIERES 2	COTTIER Raphael	Frais au Club de Tignieu Match sur terrain suspendu à 15H30 à Crachier
U17 PROMOTION EXCELLENCE B	NIVOLAS	LAUZES	BECHET Patrice	Frais aux 2 Clubs
U19_DIVISION_1_C	DOMARIN	LAUZES	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE U15	GROUPEMENT ISERE RODHANIENNE	MOS-3 RIVIERES	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE U15	GROUPEMENT SUD DAUPHINE	CROLLES	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE U15 REPECHAGE	LA SURE	NIVOLAS	HESNI Mohammed	Frais aux 2 Clubs
COUPE ISERE U15 REPECHAGE	MARTINEROIS	LA TOUR SAINT CLAIR	CICERON Fabien	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 28 mai				
<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
EXCELLENCE	ECHIROLLES 3	MOS 3 RIVIERES 2	BOULORD Jean Marc	Caisse de Péréquation

EXCELLENCE	SAINTE MAURICE L'EXIL	VAREZE	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
PROMOTION EXCELLENCE A	CROLLES	DOMARIN	CICERON Fabien	Caisse de Péréquation
PROMOTION EXCELLENCE B	EYBENS 2	ESTRABLIN	BALDINO Cataldo	Frais au Club d'Estrablin
Division 1 B	RO CLAIX	DEUX ROCHERS 2	MORE Claude	Caisse de Péréquation
DIVISION 2 A	UO PORTUGAL 2	GRESIVAUDAN	GUEDOUAR Ridha	Caisse de Péréquation
DIVISION 2 A	GIERES 3	VALLEE DE LA GRESSE 4	DUTCKOWSKI Yoan	Caisse de Péréquation
DIVISION 2 E	FOUR	BEAUREPAIRE	COTTIER Raphael	Frais au Club de Four

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION DU MARDI 23 MAI 2017

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GHARBI, MONTMAYEUR, PICOT

COURRIERS

Rapport officiel : M. Remli

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 342 est sur le site pour toutes les catégories.

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED U15-U17-U18 F

Pensez à compléter vos fiches « sportivité ». Vous trouverez ces fiches sur le site du district onglet « éthique et prévention » sportivité, fiche challenge 2016-2017. Merci pour vos jeunes.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 342 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

COMMISSION FEMINIENNES

RÉUNION DU MARDI 23/05/2017

Present: J. Issartel,
Excusé(e)s: A. Brault, Th Truwant
Boite mail officielle : feminiennes@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

COURRIERS

FAYCAL MILED, VER SAU, NIVOLAS, VOUREY

SAISON 2017 / 2018

Le comité de direction a validé la réforme des championnats à 11 et à 8 et ce dès la saison prochaine. Ces championnats se disputeront sur une seule phase, ce qui permettra une meilleure harmonisation des dates et évitera les petits soucis que nous avons vécu cette année (sous réserve d'un minimum de 17 équipes dans le championnat à 11)

CHAMPIONNAT INTER DISTRICT

E G 2 F avec 2 victoires en 2 matches est 1^e avec 3 pts d'avance sur MAGLANS

CHAMPIONNAT A 11

F M I

2 réunions de formation F M I seront organisées le 7 septembre 2017

CHAMPIONNAT U15F

Journée 6 du 13 mai
NIVOLAS – SUD ISERE reporté au 31 mai à 18 h 30

RAPPEL COUPES

En coupe, en cas de match nul, tant à 8 qu'à 11, il n'y a pas de prolongation. Il s'ensuit une série de 5 tirs au but, prolongé en cas d'égalité autant de fois que nécessaire pour séparer les 2 équipes

COUPE MONIQUE BERT

½ finale le 04 juin 2017
Tirage sur le site

COUPE U15F / U18F

Samedi 20 mai, ce sont déroulés le 3^e tour des coupes U15F et U 18F avec en préambule un plateau U13 F managé par David Cazanove
Il est dommage que les forfaits très tardifs de GRESIVAUDAN en U18F et ECHIROLLES SURIEUX

Le Président

Jacques ISSARTEL
06 34 87 23 55

en U15F aient pénalisés les joueuses de leur adversaire respectif qui n'ont pu jouer lors de cette journée festive
Le beau temps et la parfaite organisation du club de VOIRON / MOIRANS ont permis le bon déroulement de cette journée

Les bénévoles féminines ont été complimentées pour leur engagement et ont pu en quelques mots se présenter.
Remerciements à la commission des arbitres et en particulier Eric Fiard pour la mise à disposition de jeunes arbitres et à Nicolas Brotons pour sa disponibilité tant sur les terrains que sur sa présentation de l'arbitrage aux U13F

Remerciements aux membres du comité directeur pour leur investissement lors de cette journée

COUPE U18 F

1^e ARTAS CHARANTONNAY 12
2^e ESTRABLIN 10
3^e G FURE ISERE 10

4^e E G 2 F

5^e SUD ISERE

6^e G F 38 3

Pour départager ESTRABLIN et G FURE ISERE, il a fallu rechercher plusieurs critères

1^e goal-average particulier identique

2^e différence but pour / but contre : + 4 identique

3^e nombre de buts marqués : ESTRABLIN 6 buts
G FURE ISERE 5 buts

FINALE le 11 juin à ESTRABLIN
ARTAS CHARANTONNAY - ESTRABLIN



COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 23 MAI 2017

Commission : Xavier ROCHETTE, Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

141. CEA et ASPTT : noté (Fair-Play).

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : site du district : Documents / Foot Entreprise - Liste des correspondants (format pdf).

NOTES AUX CLUBS - RAPPEL

Arbitrage/Licences : en cas d'absence (ou de non désignation) d'un arbitre officielle, un arbitre bénévole doit être désigné (il dispose des mêmes droits qu'un arbitre officiel). L'absence d'un arbitre n'est en aucun cas un prétexte au report du match. Le contrôle des licences est, et reste, obligatoire (quelle que soit la compétition foot à 8 ou foot à 11).

Assemblée Générale d'été : tous les clubs doivent être représentés par le président du club. Pas de possibilité de remettre un pouvoir à un autre club, cependant le président peut donner pouvoir à un dirigeant ou joueur du club (personne majeure). L'Assemblée Générale aura lieu vendredi 30/06/2017 au Stade des Alpes à Grenoble.

Challenge Fair-Play : comme chaque année, la Commission demande à toutes les équipes (foot à 8 et foot à 11) de désigner les 3 équipes les plus fair-play de leur championnat. Les retours des votes sont attendus pour mardi 30/05/2017.

COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Finale Coupe de l'Isère : Air Liquide – CD Varcès.
Vendredi 09/06/2017, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

Finale Coupe René Laffont (Repêchage) : ASPTT 3 Sifac – ASPTT 4 SFI.

Vendredi 16/06/2017, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Finale Coupe de l'Isère : CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Vendredi 09/06/2017, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

Finale Coupe de l'Isère Repêchage : Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 2.

Vendredi 09/06/2017, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Fin de championnat : la Commission a revu et planifié le calendrier pour les matches restant (matches en retard, J17 et J18) afin que toutes les équipes aient joué tous leurs matches.

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

AJ18. ASPTT 1 La Poste – GSE.

Lundi 29/05/2017, 20h30. Philippe Agud, Le Versoud.

RJ13. CD Varcès – ASPTT 4 SFI.

Lundi 29/05/2017, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

RJ11. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 2 ST.

Lundi 29/05/2017, 20h00. Espagnac.

RJ11. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 29/05/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

AJ18. CEA 2 Grenoble – ASPTT 4 SFI.

Jeudi 01/06/2017, 20h00. Jean Jullien, Sassenage.

RJ16 Rectificatif (date). ASPTT 1 La Poste – ASPTT 2 ST.

Jeudi 01/06/2017, 20h00. Montbonnot.

J17. GSE – CD Varcès.

Vendredi 02/06/2017, 20h00. Bachelard, Grenoble.

RJ13. CEA 1 ST – Air Liquide.

Mardi 06/06/2017, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ13. GSE – ASPTT 2 ST.

Vendredi 09/06/2017, 20h00. Bachelard, Grenoble.

J18. CD Varcès – CEA 1 ST.

Lundi 12/06/2017, 20h30. Stade de la Tour, Saint-Quentin sur Isère.

RJ16. Air Liquide – ASPTT 4 SFI.

Lundi 12/06/2017, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

RJ17. ASPTT 2 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 12/06/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

RJ09. GSE – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 12/06/2017, 20h00. Espagnac, Grenoble.

**CHAMPIONNAT, FOOT A 8**

Fin de championnat : la Commission a revu et planifié le calendrier pour les 9 matches en retard restant afin que toutes les équipes aient joué tous leurs matches.

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ05. CEA 3 Grenoble – Fasson.

Lundi 29/05/2017, 20h00. Bachelard.

RJ06. Métropolitains 1 – Energie Sports.

Lundi 29/05/2017, 20h00. Bachelard.

RJ09. Les Anciens de l'ACREE – Métropolitains 2.

Lundi 29/05/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

RJ03. CEA 3 Grenoble – Métropolitains 2.

Mercredi 31/05/2017, 20h00. Jean Jullien, Sassenage.

RJ10. Métropolitains 1 – Les Anciens de l'ACREE.

Lundi 12/06/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

RJ10. Fasson – CEA 3 Grenoble.

Lundi 12/06/2017, 20h00. Bachelard.

RJ10. Métropolitains 2 – Energie Sports.

Lundi 12/06/2017, 20h00. Bachelard.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74**REUNION DU MARDI 23/05/2017****Présents (e) :** LOUIS J, M.J MUFFAT.**Excusé :** CARRETERO C**Adresse mail de la commission :** futsal@isere.fff.fr

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

**Coordonnée du Responsable Championnat Séniors :** CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01**INFO****Les clubs intéressés pour la formation :** **Module Futsal Découverte**

La commission technique du District de la LOIRE vous propose un module Futsal découverte le vendredi 7 juillet 2017 à Andrézieux. Inscriptions disponibles.

Pour plus de renseignements voir page d'accueil du District de la LOIRE, ou contacter Mr Didier ROUSSON CTF de la Loire.

La Ligue AURA va organiser une formation **Mr SECURITE** pour les équipes évoluant en Ligue début juillet date à confirmer

COURRIER :

Espoir futsal 38 : dossier transmis à la CR

CHAMPIONNAT EXCELLENCE**Rencontre en retard :**

L'Arbre de Vie 1 / JOGA 2 : le mercredi 24/05 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin Jallieu)



CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 13)

Touvet-Terrasse 1 : Journée 13 : La rencontre Touvet-Terrasse 1/ L'Arbre de vie 2 du 26/03/17 reportée.

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 19)

A jouer au plus tard 21/05/2017

Pays voironnais / Arbre de vie 2 : le jeudi 18/05/17 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

Domarin As 1 / A.J.F Chasse sur Rhône 2 : le dimanche 21/05/17 à 11h00 (Complexe sportif, Domarin).

Nuxerete Fs38 / Exempt.

R.C.Alpin 2 / R.C.Virieu F 1 : le dimanche 21/05/17 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

Futsal Isle d'Abeau / Touvet-Terrasse : le dimanche 21/05/17 à 19h00 (Gymnase St Hubert, L'Isle d'Abeau).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 20)

A jouer au plus tard 28/05/2017

Touvet-Terrasse / Nuxerete Fs38 : Le dimanche 28/05/17 à 18h30 (Salle du Bresson, Le Touvet).

Arbre de vie 2 / Domarin As 1 : Le samedi 27/05/17 à 12h00 (Gymnase COSEC, Bourgoin Jallieu).

R.C.Alpin 2 / Exempt.

R.C.Virieu F 1 / Exempt.

Exempt / Pays voironnais :

Futsal Isle d'Abeau / A.J.F Chasse sur Rhône 2 : le dimanche 28/05/17 à 19h00 (Gymnase St Hubert, L'Isle d'Abeau)

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (JOURNÉE 21)

A jouer au plus tard 04/06/2017

Domarin / Futsal Isle d'Abeau : le dimanche 04/06/17 à 11h00

Nuxerette Fs38 / AJF Chasse/Rhone2 : le samedi 03/06/17 à 17h00

RCA Futsal 2 / Touvet-Terrasse : le Dimanche 04/06/17 à 19h30

Pays Voironnais 2 / RC Virieu F : à confirmer

COMMISSION DES REGLEMENTS

TÉL. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 23 MAI 2017

Présents : M. BOULORD, MARTIN, SEGHIER, VITTONI, CHAMBARD, REPELLIN, ROBIN

Excusés : MME STAËS, MM. BONO, PINEAU

COURRIERS

N°227 : BAS BUGHEY / FOUR : SENIORS FEMININES A HUIT : EXCELLENCE, POULE C

La commission a bien enregistré une confirmation de réserve du club de FOUR sur la participation à la rencontre de joueuses de BAS BUGHEY mutées, ce club étant en infraction au statut de l'arbitrage, ce qui après vérification n'est pas le cas. La commission veut vérifier la formulation sur la feuille annexe, or celle-ci n'a pas été jointe à la feuille de match. Il est demandé la communication de l'original ou de sa copie pour prendre la décision sur ce dossier (éléments demandés pour le 30 mai 2017, dernier délai.)

N° 260 : FORMAFoot BV / VALMontoise : SENIORS FEMININES à 8 - COUPE DE L'AMITIE

Réserve technique formulée par les clubs de VALMontoise et FORMAFoot

Dossier transmis à la commission des arbitres pour décision.

N° 261 : CORBELIN / DOMENE : SENIORS FEMININES à 8 - COUPE DE L'ISERE

Réserve technique formulée par les clubs de CORBELIN.

Dossier transmis à la commission des arbitres pour décision.

VERSAU : vous ne pouvez pas obtenir de licence pour les U5, par contre pour les questions d'assurances vous devez pouvoir obtenir une attestation auprès de la Ligue mettez vos en rapport avec le service licences de la Ligue qui vous orientera.

A.S. MARTINEROIS : votre réserve est irrecevable : art. 10 R.G. LRAF

« Les décisions du Comité de Direction, du Bureau ou des Commissions, sont exécutoires à la date d'effet précisée dans la notification faite par, lettre recommandée - site Internet de la Ligue ou messagerie électronique.

Le Comité de Direction et/ou son Bureau ont la possibilité d'évoquer, dans le délai de deux mois à dater de leur notification, les décisions rendues par ses Commissions, sauf en matière disciplinaire. L'évocation ne peut toutefois avoir pour effet de remettre en cause un résultat homologué. Toutefois, il ne pourra y avoir évocation que si le match n'est pas homologué.

L'appel n'est pas suspensif, il n'arrête pas l'exécution d'un calendrier. En matière disciplinaire, l'appel est suspensif sauf décision motivée de l'organisme disciplinaire. En matière disciplinaire, le Comité de Direction n'a pas la possibilité d'évoquer les décisions rendues par ses commissions disciplinaires. Conformément à l'article 198 des Règlements Généraux de la FFF, le Bureau de Ligue pourra évoquer dans les délais de deux mois, à dater de leur notification, toute décision prise par l'une des juridictions de la Ligue ou des Districts, s'il considère que la décision est contraire à l'intérêt général du football ou aux dispositions réglementaires.

REOUVERTURE DE DOSSIER

N° 236 : PAYS VOIRONNAIS FUTSAL 2 / R.C.A FUTSAL – FUTSAL SENIORS – PROMOTION EXCELLENCE – MATCH DU 30/04/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant-match **d'après-match** du club de R.C.A. FUTSAL pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

2^{ème} partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de PAYS VOIRONNAIS FUTSAL évoluant en HONNEUR REGIONAL.

Il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle de l'équipe 1 contre FUTSAL LAC ANNECY a eu lieu le 30/04/2017.

Considérant que sur cette feuille de match figure le nom des joueurs :

ZAGHOUBANI Hamda, licence n° 2543131221,

HEMAIDIA Samy, licence n° 2543221083

BERREGEM Brian, licence n° 2544256105,

KHALFI Amine, licence n° 2545101520.

Par ces motifs, la CR donne match perdu par pénalité au club de PAYS VOIRONNAIS FUTSAL (1 (un) point, 0 (zéro) but). pour en reporter le bénéfice au club de R.C.A. FUTSAL (4 (quatre) points, 3 (trois) buts)-

Le club de R.C.A. FUTSAL est crédité des frais de dossier.

Le club de PAYS VOIRONNAIS FUTSAL est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.



N°220 : CROLLES / VALLEE DU GUIERS – U15 – PROMOTION EXCELLENCE – POULE A – MATCH du 29/04/2017.

La commission, considérant les échanges de mails entre les clubs de CROLLES, de VALLEE DE LA GRESSE et du district en référence au match U15 EXCELLENCE, CROLLES 1 / VALLEE DE LA GRESSE devant se jouer ce 29/04/2017.

Considérant que ce match, CROLLES / VALLEE DE LA GRESSE a été reporté au 03/05/2017 à la demande du club de CROLLES pour un problème d'effectif.

Considérant que ce même 29/04/2017, l'équipe 2 du club de CROLLES a disputé sa rencontre contre VALLEE du GUIERS (12 joueurs inscrits sur la feuille de match), ce qui tend à prouver qu'il n'y avait pas de problème d'effectif en équipe 1 (l'équipe 1 étant prioritaire sur l'équipe réserve).

Par ces motifs, la CR donne match perdu par forfait pénalité à l'équipe de CROLLES pour en reporter le bénéfice à l'équipe de VALLEE DU GUIERS.

CROLLES (1 point, 0 but)

VALLEE DU GUIERS (4 points, 3 buts)

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

EVOCATION

N°235 : MIRIBEL 2 / CHIRENS – SENIORS – 3^{ème} DIVISION – POULE C – MATCH DU 14/05/2017.

La commission, pris connaissance de la demande d'évocation du club de MIRIBEL, pour la dire recevable en application de l'art. 171.2 des R.G. de la FFF, et en ayant fait communication au club de CHIRENS afin de lui permettre d'apporter ses observations, ce que ce club a fait le 15/05/2017.

Considérant que par décision en date du 08/05/2017, la Commission de Discipline a suspendu M. LEROUX Dylan, de 1 match de suspension, suite à 3 avertissements, décision applicable à compter du 08/05/2017.

Considérant que ce joueur devait purger sa suspension le 14/05/2017.

Considérant qu'en application de l'art. 226.8 des R.G. de la FFF : « La perte, par pénalité, d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libère ce joueur de la suspension d'un match. Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension ».

Dit que le joueur LEROUX Dylan, ne pouvait participer à la rencontre.

Par ces motifs :

La C.R. donne match perdu par pénalité au club de CHIRENS (1 (un) point, 0 (zéro) but) pour en reporter le bénéfice au club de MIRIBEL (4 (quatre) points, 3 (trois) buts).

Inflige une amende de 107€ au club de CHIRENS pour avoir fait jouer un joueur suspendu,

Inflige une suspension de 1 Match ferme au joueur LEROUX Dylan à compter du lundi 29/05/2017.

Transmet le dossier à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DECISIONS

N°238 : CHIRENS / ECHIROLLES 2 – U17 – COUPE ISERE MICHELET – MATCH DU 20/05/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CHIRENS pour la dire recevable :

Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de ECHIROLLES évoluant en U17 PROMOTION LIGUE POULE C.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.
2 joueurs à 18 matchs.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de CHIRENS pour la dire recevable :
Joueurs brûlés.

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club d'ECHIROLLES.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre ST GENIS FERNEY CROS a eu lieu le 14/05/2017.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°239 : OL NORD DAUPHINE 3 / UO PORTUGAL 2 – SENIORS – COUPE ISERE RESERVE – MATCH DU 21/05/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de OL. NORD-ISERE pour la dire recevable :
Joueurs brûlés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de U .O. Portugal, évoluant en 1^{ère} DIVISION, POULE A.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 7 matchs.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de OL NORD DAUPHINE pour la dire recevable :
Joueurs brûlés.

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de UO PORTUGAL.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre ST QUENTIN a eu lieu le 30/04/2017.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation. Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°240 : FUTSAL MARTINEROIS 2 / ARBRE DE VIE 1 – FUTSAL – EXCELLENCE – MATCH DU 15/05/2017.

~~La C.R. demande aux clubs ci-dessus des explications suite au match non joué :~~

~~La Commission des Règlements demande aux clubs de lui faire part de leurs observations avant le 23/05/2017.~~

Considérant que l'arbitre officiel désigné a cherché en vain un gymnase.

Considérant le courrier du club de l'ARBRE de VIE BERJALLIEN.

Considérant que le club de FUTSAL MARTINEROIS n'a pas répondu à la demande.

Considérant que le club de FUTSAL MARTINEROIS était dans l'impossibilité de fournir un gymnase à la date prévue.

Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT au club de FUTSAL MARTINEROIS, (0 point, 0 but), pour en reporter le bénéfice au club de L'ARBRE DE VIE (quatre points, trois buts).

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier



électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 17/05/2017.

Le club ci-dessous se verront retirer 4 (quatre) points au classement concernant toutes ses équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, **avec date d'effet le 31/05/2017.**

533035	VILLENEUVE	553327	PASSINS
539465	MISTRAL	550990	PONTCHARRA
550032	LA TOUR ST CLAIR	590249	FROGES
550079	ST CLAIROIS ESPOIR		

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 17/04/2017.

Le club ci-dessous se voient retirer une deuxième fois 4 (quatre) points au classement concernant toutes ses équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, **avec date d'effet le 09/05/2017.**

550477	FUTSAL CLUB PICASSO	554434	ROCHETOIRIN
551011	BELLEDONNE GRESIVAUDAN	590490	FUTSAL MARTINEROIS

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Jean CHAMBARD

COMMISSION SPORTIVE

RÉUNION DU 23 MAI 2017

Présents : L. Mazzoleni / G. Bouat / D. Marchal / M. Hesni / C. Maugiron / J. Chambard

Excusé(s) : A. Brault / D. Guillard / B. Buosi / F. Agaci

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

U15 A 8

Le tirage des ½ finale sera consultable sur le PV 344 de la semaine prochaine.

Poule A : Le match GRESIVAUDAN/BAJATIERE est reporté au samedi 3 juin 2017 à 14h

Responsable DAN MARCHAL : Tél : 06 24 79 26 38

U15 A 11

Courrier : Vallée Bleue pour le report du match VALLEE BLEUE 1/CHARVIEU 2 manque l'accord officiel de CHARVIEU. Vous pouvez le faire directement sur footclubs.

Responsable DAN MARCHAL : Tél : 06 24 79 26 38

**SENIORS**

2° division B : J22 : St Lattier / Claix 2 du 28/05 : suite à arrête municipal, la rencontre se jouera à St Marcellin stade de la Saulaie à 13h

2° division C et 4° Division D : courrier de Velanne sur les rencontres du 28/05. Les horaires ont été inversés par erreur. L'équipe 1 jouera à 15h et la 2 à 13h

VETERANS**Coupe Vétérans GRENOBLE**

Clubs qualifiés pour la Finale vétérans Grenoble qui se jouera à Champ sur Drac le 16 juin à 19h15 - FC 2A 2 contre Echirrolles FC.

Coupe Vétérans Nord ISERE

Clubs qualifiés pour la Finale vétérans Nord ISERE qui se jouera le 11 juin à Estrablin (horaire à définir)F.C. Voiron Moirans contre Ent.Foot.Etangs.

Les Co- Présidents
L.Mazzoleni / F. Agaci

Le Secrétaire
J. Chambard

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END**DU VENDREDI 2 JUIN 2017 AU DIMANCHE 4 JUIN 2017****STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)****samedi 3 juin 2017**

Match U15

AJAT VILLENEUVE/US GIERES 2 à 14h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)**samedi 3 juin 2017**

Match U15

FC2A /US LA MURETTE 3 à 14h00

STADE BACHELARD - TERRAIN N°1 FOOTBALL (STAB.)**vendredi 2 juin 2017**

Match Foot Entreprises

GSE/CD VARCES à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)**samedi 3 juin 2017**

Plateau U8/U9 FC MISTRAL à 10h30

Match U17

FC MISTRAL/CLAIX FOOT à 14h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)**samedi 3 juin 2017**

Match U15

ASIEG/FC DEUX ROCHERS 2 à 14h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)**samedi 3 juin 2017**

Match U19

US ABBAYE/SP RIVES à 14h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)**samedi 3 juin 2017**

Plateau U6/U7 (17 équipes)

US ABBAYE à 14h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE**samedi 3 juin 2017**

Plateau U6/U7 (17 équipes)

USVO à 10h30

Match U15

USVO 2/FC MISTRAL à 14h00



COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 23 MAI 2017

DETECTION U14 (joueurs nés en 2003)
Date : MERCREDI 7 JUIN 2017 (RDV 13H45 - Fin 16H30)
Lieu : Complexe Sportif Paul Vieux-Melchior
1 rue Pierre de Coubertin 38360 SASSENAGE

	NOM	PRENOM	CLUB
1	RIBOULET	PAUL	AC SEYSSINET
2	CALVO	MATEO	AC SEYSSINET
3	BOUTAHAR	WALID	AC SEYSSINET
4	PERIN	GIULIANO	AC SEYSSINET
5	LADJILI	RYAD	CHARVIEU
6	GOUBET	CLEMENT	CHARVIEU
7	RIBEIRO	LOUIS	CÔTE ST ANDRE
8	ANGELI	MATHEO	CÔTE ST ANDRE
9	HOUOT	ALEXANDRE	CÔTE ST ANDRE
10	BRICK	ILIAN	CÔTE ST ANDRE
11	AUGUGLIARO	ENZO	DOMARIN
12	RIVET	KYLIAN	DOMARIN
13	DURAND	JULES	DOMARIN
14	ADULU HAMMANI	FORTUNE	FC 2A
15	BENABDELAZIZ	NABIL	FC 2A
16	SOW	IBRAHIM	FC CROLLES BERNIN
17	SIMON	LOUIS	FC CROLLES BERNIN
18	CAPITOLINO	ALESSIO	FC CROLLES BERNIN
19	PELLISSIER ROIDOR	CLEMENT	FC CROLLES BERNIN
20	DE BENEDITTIS	ROBIN	FC CROLLES BERNIN
21	BOUCHELOUCHE	MAROUANE	FC ECHIROLLES
22	SCATAMACCHIA	ALESSIO	FC ECHIROLLES
23	LAHRECHE	MOUSSA	FC ECHIROLLES
24	BOUCHELOUCHE	SAFOUANE	FC ECHIROLLES
25	ANTUNES	MAXENCE	FC ECHIROLLES
26	LORGE	GAETAN	FC ECHIROLLES
27	DJELLOUL	YLIES	FC ECHIROLLES
28	COLONEL	KYLIAN	FC ECHIROLLES

29	RAYNAUD	JALLAL	FC ECHIROLLES
30	DOLGAN	ALPER	FC ECHIROLLES
31	NBUMGU	GRACE	FC SEYSSINS
32	NKULU BONDO	DANIEL	FCBJ
33	MAMPUNA	PRECIEUX	FCBJ
34	GUILLET	REMY	FCBJ
35	DIH	REDA	FCBJ
36	DIDOUCHE	SOFIEN	FCBJ
37	GRANGER	GREGOIRE	FCBJ
38	YOUSOUF	MOHAMED	FCTC
39	GRUMEL	LUCAS	FORMAFOOT
40	BOUYADEL	MAHER	GF38
41	OTMANI	SAMIR	GF38
42	MODESTE	ROMAIN	GF38
43	ARGOUD	THEO	GF38
44	BEGAG	ANIS	GF38
45	BEN ABDESSATAR	AKRAM	GF38
46	BOUAZIZ	AMINE	GF38
47	ALLEGRET	TIDJI	GF38
48	ZAGHOUANI	RAYEN	GF38
49	BOUTAIBA	SAMI	IDA
50	CAPOUNDA	VIKACH	ISERE RHODANIEENNE
51	DELAC	REMY	LA MURETTE
52	ABBES	FARES	LA MURETTE
53	VILLARD	ANTHONY	LA MURETTE
54	BLAIS	JUSTIN	LA MURETTE
55	FABBRI	ENZO	LA MURETTE
56	GUICHARD	VICTOR	LA MURETTE
57	EYSSERIC	MATHIS	MOS
58	BOURECHAK	LAMINE	OC EYBENS
59	HADJERASS	MERWANE	OC EYBENS
60	KAZADI WA KAZADI	CEDRICK	OC EYBENS
61	MICHALLAT	MAXENCE	OC EYBENS
62	PEREZ	LORIS	OC EYBENS
63	BALDASSARE	ANGELO	REVENTIN
64	PAILLER	ETIENNE	US CHATTE
65	CLEYET-MERLE	FLORIAN	US CHATTE
66	YESSAAD	CHEMSSSEDINE	US GIERES
67	PAOLI	BAPTISTE	VALLEE DU GUIERS
68	AVART	GHISLAIN	VALLEE DU GUIERS
69	DELPHIN	ROMAIN	VOREPPE

CERTIFICATION CFF1 DU 2 JUIN 2017

Liste des éducateurs convoqués

Nom	Club d'inscription
ALVAREZ Axel	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BENJADDIGUE Aïman	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BENOIT LIZON Séverine	CLAIX F.
BOUCHARD Loïc	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BOUDIN Tony	UNION SPORTIVE 2 VALLONS
BOURGUIGNON Mickael	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
CANON Yanis	U.S. BEAUREPAIROISE
CAPOUNDA Florent	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
DROGO Julien	CLAIX F.
GAUTHIER Jean Louis	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
GONCALVES Luis	U.S. REVENTINOISE
GONCALVES Serge	ASF BOURBRE
HARBOUCHE Farid	MISTRAL FC
HURTIER Benoit	M.O.S. 3 RIVIERES F.C.
JOURDAN Camille	EYBENS
MARTIN Mélanie	F.C. LA SURE
MERCIER Corentin	F.C. LA SURE
MIQUET Lola	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
NIVON Raphael	F.C. VAREZE
NOVAT Kevin	U.S. REVENTINOISE
PERALES Aurélien	U.S. REVENTINOISE
PERDIGONES Sébastien	F.C. VAREZE
PROVOS Camille	A.S. VALONDRAS
RIVAL Christophe	F.C. LA SURE
ROUZAUD Jean	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
VANEL Mario	ISLE D'ABEAU
VELAZQUEZ Tomas	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
VEYRIER Thomas	U.S. REVENTINOISE

VAE : VALIDATION D'AQUIS D'EXPERIENCE

Des informations sur la VAE sont disponibles sur le site du District rubrique : Documents : Technique.

EXPOSITION « SPORT ATTITUDE »

Dans le cadre de l'observatoire départemental du « mieux vivre ensemble au sein du club sportif » et sa collaboration avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Comité Départemental Olympique et Sportif, d'autres comités départementaux partenaires comme le Basket et le Rugby, le District de l'Isère de Football dispose d'une exposition « Sport Attitude » qu'il met à disposition du public afin d'être valorisée.

Celle-ci est composée de 8 panneaux d'affichages d'une dimension de 200x80 installés sur une structure portative avec base en fer.

Les panneaux sont regroupés par thèmes en lien avec la « Sport Attitude » à adopter pour le sportif et pour les parents dans leur rapport au club, les droits et les devoirs à respecter, mais aussi les lois dans le sport à connaître et qui peuvent être appliquées au sein du club.

Autres outils mis à la disposition de l'emprunteur :

- 1 Guide d'utilisation
- 8 fiches au format A3

Informations, caution et réservation :

Auprès de David CAZANOVE au 06.28.42.39.51. ou david.cazanove@isere.fff.fr

Ou auprès de Nathan PICOT au 06.37.36.24.19 ou nathan.picot@yahoo.fr



CONCOURS PÔLE ESPOIR

Voici le lien vous dirigeant sur la liste des joueurs retenus.

http://bourgogne.fff.fr/cg/1800/www/pole_espoirs/

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU MARDI 23 MAI 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la Commission

Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

COURRIER ENVOYÉ :

- LIGUE : Rapport visite « Gymnase LE VERGERON »
- MAIRIE : LE PONT DE CLAIX – GRENOBLE

COURRIER REÇU :

- MAIRIES : LES ABRETS – LE PONT DE CLAIX



CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission des Terrains et Installations Sportives rappelle le souhait d'être consultée en amont des projets (terrains, vestiaires, club house, éclairage ...), elle permet d'éviter des non conformités, de faire en sorte que les objectifs des porteurs de projets soient atteints. La CDTIS se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

- Tous les clubs évoluant dans les différents championnats du District, doivent posséder des installations sportives correspondant à la réglementation de l'article 40 ci-dessous. Il est demandé aux Présidents de clubs de se rapprocher de la CDTIS afin d'étudier la mise en conformité de leur installation sportive. Urgence pour les clubs de 1^{ère} Division et Promotion d'Excellence.

En cas d'accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité conformément au Règlement des terrains devra être réalisée dans les 3 années civiles (renouvelable chaque année) qui suivent l'accession.

Le délai prévu en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation sportive et la FFF, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement sera effectuée **en 2017**. La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESSAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 5	28/03/2017
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests avt 30/06/17
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu OK
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	19/05/2017

Rappel : Les confirmations de classement des installations sportives se font **tous les 10ans**.

Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés **tous les 5ans**

Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques :

- LABOSPORT France – 72100 LE MANS : <http://labosport.fr/contact-us/labosport-france>
- NOVAREA – 28000 CHARTRES : <http://novarea-tec.com/contact.html>
- C2S – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER : <http://www.c-2-s.fr/contact.php>

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée. Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **Excellence** et **Promotion d'Excellence** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **Excellence** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de **Niveau 5**.

	<i>Correspondance Compétition Seniors masculins</i>	<i>Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons</i>
Niveau 5	Excellence - Promotion Excellence	Excellence
Niveau 6	1 ^{ère} division à 4 ^{ème} division	Promotion d'Excellence – 1 ^{ère} Division
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

« FOND D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR » F.A.F.A

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

.....

Courriers envoyés : Ligue Auvergne Rhône Alpes -

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune concernant les Installations Sportives – L'Emploi – Le Transport : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la **Commission FAFA du District** pour avis et préparation du dossier.

Rappel : Concernant le F.A.F.A 2016/2017, il n'y a plus de subvention disponible.

